

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 16 juin 2008 à 20h00

- Présents :**
- M. Jean-Louis Kaiser, Président.
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes et Béatrice Hirsch-Aellen, Conseillères municipales.
 - MM. Jean Berthet, Marc Botbol, Alain Forestier, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Christian Pittet, Christian Salzmänn, Marc Truan et Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux.
 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Yves Meynard, Adjoint,
Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
- Excusés :**
- MM. Olivier Bahun, Alexandre de Montmollin et Joseph Menu, Conseillers municipaux
 - MM. Paul Buclin, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire général

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2008
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Projet Mobility
 - 3.2 Projet de construction au chemin Lullin 1
 - 3.3 Mise en place d'un « Agenda 21 » : information
 - 3.4 Délai de mise en ligne des procès-verbaux
 - 3.5 Projet de salle communale : point de situation
 - 3.6 Secrétariat de la mairie : engagement d'une nouvelle secrétaire
 - 3.7 Tea-room le P'tit Prince : point de situation
4. Projets de délibération :
 - Rapport de la commission des travaux du 2 juin 2008
 - 4.1 Vote d'un crédit supplémentaire destiné à l'installation de voiles d'ombrage sur la terrasse de l'auberge communale de la Chaumière.
5. Rapports de commission :
 - 5.1 Rapport de la commission d'urbanisme du 28 mai 2008
6. Propositions individuelles et questions
 - 6.1 Déchets encombrants à la déchetterie
 - 6.2 Prospectus pour les concerts d'été

- 6.3 Chemin de Roday : parking sauvage
- 6.4 Renaturation du Nant-de-Sac : point de situation
- 6.5 Amiante à l'école ? : suite du dossier

7. Huis-clos : demande de naturalisation

Après avoir salué les personnes présentes ainsi que le nombreux public, M. Kaiser, Président, souhaite commencer son année de présidence par une anecdote

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2008

M. Pittet souhaite qu'il soit corrigé en page 7, point 8.4, que ce n'est pas M. Buclin qui souhaitait convoquer la commission sociale et école mais lui-même.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Projet Mobility

M. le Maire indique que pour faire suite à la motion socialiste du 21 avril dernier, la mairie a contacté le responsable régional de « Mobility » qui lui a confirmé qu'il était possible d'installer un véhicule à Troinex sous certaines conditions : la commune doit mettre à disposition une place de parc dotée d'une réception GSM de qualité et surtout doit offrir une garantie de déficit par rapport à un chiffre d'affaire minimum dépendant de la catégorie de véhicule choisi (exemple : Fr. 10'800.- / an pour une Renault Modus dont le prix / km est de Fr. 0,60 auxquels s'ajoutent Fr. 2,70/heure).

Selon le responsable régional et au vu du taux d'utilisation d'une commune un peu plus grande que la nôtre (Confignon), il faut s'attendre à un chiffre d'affaire d'environ 70% du minimum demandé, soit env. Fr. 3'240.- annuels à charge de la commune.

Un contrat initial d'une durée d'1 an au minimum doit être signé ; il est ensuite résiliable pour la fin de chaque trimestre avec un préavis de 3 mois.

Ce sujet appelant des questions de la part des Conseillers, le Président propose la discussion immédiate.

M. Berthet souhaite rappeler que lorsque la commune a pris l'initiative de proposer des cartes journalières CFF aux habitants de Troinex, elle a également pris un risque de déficit et rappelle que ce poste n'est plus ou très peu déficitaire.

M. Magnenat propose d'effectuer un sondage auprès de la population et de dépouiller ensuite les réponses lors d'une commission communication. M. Waefler est d'avis que la question du sondage doit être formulée par la commission. M. Forestier rejoint M. Waefler sur ce point et propose que la commission prépare un projet d'information à destination de la population. Cette proposition est **approuvée à l'unanimité.**

3.2 Projet de construction au ch. Lullin 1

M. Magnenat indique que la Mairie a reçu ce jour une demande définitive d'autorisation de construire nécessitant une dérogation de la part du Conseil municipal pour la construction de 4 « villas urbaines » comportant chacune 3 appartements de 5 pièces (rez + 2) au numéro 1 du chemin Lullin.

Pour rappel, les requérants, MM. Cerutti et Prokesch, avaient sollicité l'avis de la commission d'urbanisme dans le cadre d'une consultation préalable et cette dernière avait rendu un préavis négatif tout en indiquant qu'elle n'était pas formellement opposée à une densification de cette parcelle, mais que le projet tel que présenté s'intégrait mal à la zone villa environnante.

Il ajoute que 2 suites sont alors possibles : soit représenter le dossier en commission d'urbanisme si le projet a subi de grosses modifications, soit soumettre directement le projet au Conseil municipal lors de la séance de septembre.

M. Forestier ne trouve pas utile le renvoi en commission car il semble que le projet n'ait pas subi de modification notable par rapport à ce qui avait été présenté à la commission d'urbanisme.

M. Magnenat rappelle que les Conseillers municipaux devront se prononcer sur le principe de la dérogation sur la parcelle et non pas sur le projet architectural et qu'il serait utile de représenter le projet à la commission pour en débattre.

M. Botbol demande si un projet alternatif est prévu en cas de refus du Conseil municipal. M. Magnenat lui répond que les requérants ont prévu de construire entre 6 et 8 villas de type « Minergie » avec au taux d'utilisation du sol à 0,25.

Au vu de ce qui précède, les Conseillers municipaux **acceptent à l'unanimité** de renvoyer cette demande à la commission d'urbanisme qui l'étudiera lors de sa prochaine séance.

3.3 Mise en place d'un « Agenda 21 » : information

Suite à la motion du groupe Démocrate chrétien « Un agenda 21 pour Troinex » présentée lors du dernier Conseil municipal, la Mairie a pris des renseignements auprès de la personne que nous a recommandé Mme Deshayes et qui travaille pour la commune de Confignon.

Signalons au préalable que cette commune, en plein développement, compte actuellement 4'000 habitants et qu'elle a engagé une personne, Mme Suzanne Oguey, qui s'occupe uniquement de tout les aspects du développement durable à la mairie de Confignon. Ce n'est donc pas dans nos possibilités actuelles, ni dans nos intentions, de consacrer autant de moyens pour élaborer un Agenda 21, même s'il s'agit d'un domaine très important.

Mme Oguey a expliqué que la commune de Confignon a profité de l'étude d'un nouveau plan directeur communal pour aborder les aspects environnementaux par une étude parallèle, confiée à un bureau spécialisé (Equiterre). Nous pouvons donc considérer que la reprise de l'étude de notre plan directeur est également pour nous l'occasion de réfléchir de manière plus structurée à la question du développement durable dans les différents projets communaux.

Mme Oguey se met volontiers à notre disposition pour nous présenter la démarche et les actions entreprises par la commune de Confignon. Elle nous suggère cependant de prendre également contact avec le Service cantonal du développement durable, qui a une vue d'ensemble des études faites par les communes genevoises. Par ailleurs, après réflexion, la Mairie estime que l'exemple d'une commune plus petite ayant déjà entrepris l'élaboration d'un Agenda 21, par exemple Avully, serait également utile.

Nous vous proposons donc de reprendre contact avec ces différents intervenants durant l'été et d'organiser, au mois de septembre, une séance des Commissions réunies pour une présentation générale du dossier.

Pour terminer, M. Magnenat fait circuler un journal que la Commune de Confignon vient d'éditer, consacré au développement durable et intitulé « Confignon prend soin de notre planète ».

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

3.4 Délai de mise en ligne des procès-verbaux

Pour faire suite à la remarque de M. Waefler lors de la dernière séance, M. Meynard indique que la mairie va mettre en place un outil de contrôle afin de pouvoir respecter un délai raisonnable pour la mise à disposition des procès-verbaux sur le site intranet.

3.5 Projet de salle communale : point de situation

M. Meynard informe les Conseillers municipaux que suite au vote du crédit de construction, la mairie a procédé aux premières adjudications de travaux (terrassement, maçonnerie, chauffage, électricité, etc). En raison des modifications apportées au projet, certaines soumissions devront être refaites et une publication paraîtra prochainement dans la FAO. Cette procédure ne retardera cependant pas l'ouverture du chantier, prévue après le délai référendaire du crédit de construction et après le délai de recours contre les premières adjudications, soit dans la première quinzaine du mois de juillet.

3.6 Secrétariat de la mairie : engagement d'une nouvelle secrétaire

M. Meynard indique que Mme Mireille Läderrmann, secrétaire de la mairie depuis janvier 2002, va prendre prochainement sa retraite. Elle aurait même eu droit à la retraite depuis le 1^{er} mai dernier, mais elle a bien voulu prolonger un peu son travail chez nous, le temps que le cahier des charges de sa remplaçante soit défini.

Ce travail a été fait et M. Meynard indique que la mairie a engagé, pour le 1^{er} septembre prochain, Mme Dominique Schupbach au poste de secrétaire.

Mme Schupbach a déjà une très grande expérience des administrations communales puisqu'elle a travaillé, il y a une vingtaine d'années, 3 ans à Lancy, puis pendant 14 ans à la mairie de Veyrier comme secrétaire et officier d'état civil, et depuis 2003 à la mairie de Meinier. Son engagement dans

son travail et ses grandes connaissances de l'administration communale ont été grandement appréciés dans ces mairies.

Mme Schupbach est âgée de 44 ans, elle est mariée et maman de deux enfants de 11 et 14 ans. Dans son nouveau poste à Troinex, elle travaillera en particulier à la réception, dont elle sera responsable et où le volume de travail ne cesse d'augmenter, et elle secondera MM. Niederhauser et Riem pour certains dossiers tels que l'organisation des manifestations, l'information (Flash-Info, site Internet, etc.), les procès-verbaux de certaines commissions (commission « sociale et école » notamment), etc.

La Mairie lui souhaite d'ores et déjà une cordiale bienvenue.

3.7 Tea-room le P'tit Prince : point de situation

M. Meynard a le regret de confirmer les informations suivantes :

La fermeture du tea-room a été décidée par Mme Duvanel seule, qui n'a informé la Mairie et M. Desplanches que le jeudi 29 mai, soit 3 jours avant la fermeture. Selon l'ancienne gérante, c'est le résultat déficitaire des comptes 2007 qui lui ont été communiqués par sa fiduciaire quelques jours avant qui l'ont amenée à prendre cette décision.

Mme Duvanel a ensuite déposé son bilan et le Tribunal a prononcé sa faillite personnelle la semaine passée.

Ce dossier a ensuite été transmis à l'Office des faillites qui nous a informé qu'une audition de Mme Duvanel, puis un inventaire de son commerce, sont prévus la semaine prochaine, entre le 26 et le 27 juin.

La Mairie espère donc que la réouverture du tea-room sera possible au début du mois de juillet et ne manquera pas d'informer les Conseillers municipaux, ainsi que la population, dès qu'il y aura du nouveau.

La Mairie a été très surprise de cette décision et n'était pas du tout été informée des difficultés de Mme Duvanel, dont la nature et les causes exactes devront être définies.

4. Projets de délibérations :

Mme Bernardet donne lecture de son rapport de la commission des travaux du 2 juin 2008 (annexe 1) qui n'appelle aucun commentaire. Le Président met donc au vote l délibération suivante :

4.1 Vote d'un crédit supplémentaire destiné à l'installation de voiles d'ombrage sur la terrasse de l'auberge communale de la Chaumière.

D 15 - VOTE D'UN CREDIT SUPPLEMENTAIRE

DESTINE A FINANCER L'INSTALLATION DE VOILES D'OMBRAGE SUR LA TERRASSE DE L'AUBERGE COMMUNALE LA CHAUMIERE

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission des travaux du 2 juin 2008,

vu l'accord du gérant de louer lesdites voiles pour une période 4 ans à concurrence de Fr. 8'000.-

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'unanimité (13 voix)

- 1. D'approuver l'installation de voiles d'ombrage sur la terrasse de l'auberge communale la Chaumière*
- 2. D'ouvrir un crédit supplémentaire de Fr. 20'000.- destiné à financer l'achat et la pose desdites voiles d'ombrage.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement de l'année 2008 de la Commune de Troinex, sous la rubrique 9506.3110 "Mobilier, machines, matériel, véhicules".*

4. De couvrir ce crédit supplémentaire par des plus-values réalisées aux revenus et par des économies à faire sur d'autres rubriques de charges.

5. Rapports de commission :

5.1 Rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 28 mai 2008

M. Berthet donne lecture de son rapport (Annexe 2) et le Président ouvre la discussion.

M. Lavorel est d'avis que la décision de la commission pour lancer une procédure sur la parcelle des Saussac est très claire et suivra cette décision lors de son vote.

M. Meynard rappelle que les 2 variantes financières sont auto-porteuses et qu'il appartient à la commission des finances de se prononcer sur le choix technique du financement.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** la décision de la commission d'urbanisme.

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Déchets encombrants à la déchetterie

Mme Bernardet a remarqué ces derniers temps de nombreux déchets encombrants à la déchetterie et se demande s'il ne faudrait pas avoir une réflexion globale à ce sujet. La Mairie est consciente du problème mais il reste préférable de voir de dépôts d'encombrants dans la déchetterie plutôt que des dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire communal.

6.2 Guide des concerts d'été

M. Salzmann annonce qu'il tient à la disposition des personnes qui le désirent des guides des concerts et manifestations culturelles à Genève pour la saison d'été.

6.3 Parking sauvage au chemin de Roday

Mme Deshayes a remarqué que des véhicules stationnent sur les places d'évitement du chemin de Roday. La Mairie vérifiera et fera le nécessaire le cas échéant.

6.4 Renaturation du Nant-de-Sac : suite du dossier

M. Matringe aimerait avoir des nouvelles concernant le projet de renaturation dudit nant. M. Magnenat lui répond qu'un des propriétaires a donné un préavis négatif et qu'un courrier d'un autre propriétaire se rétractant est parvenu à la mairie ce jour.

6.5 Amiante à l'école ? point de situation

M. Berthet demande des recherches d'amiante ont été effectuées à l'école de Troinex. M. Meynard lui répond qu'une analyse avait été faite en 2005 selon les normes de l'époque. Ces dernières ayant changé, la Mairie a demandé un devis pour réaliser une nouvelle étude. Les Conseillers municipaux seront tenus au courant des conclusions à la rentrée.

7. Huis-clos : demande de naturalisation

Le Conseil municipal de Troinex **accepte à l'unanimité** (13 voix) la demande de naturalisation de M. Alexander Hawthorne, né le 28 février 1940 à Boston, de nationalité américaine et domicilié au 42 chemin Jacques-Ormond à Troinex

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h25.

Le Président
M. Jean-Louis Kaiser

Le Secrétaire
M. Stéphane Riem

Annexe 1

TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS

RAPPORT DE COMMISSION

Séance du 2 juin 2008

Présents : M. G. Lavorel Président
Mme D. Bernardet
MM. O. Bahon, J. Menu, J.-P. Waefler

M. J. Magnenat, Maire
M. Y. Meynard, adjoint
M. S. Riem, secrétaire communal adjoint
M. P. De Lorenzi, technicien communal

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Lors de sa séance du 2 juin dernier, la commission a étudié, entre autres :

Une proposition de protection solaire à installer sur la terrasse de l'Auberge Communale la Chaumière

En effet, cela fait plusieurs années qu'une solution a été demandée en ce qui concerne la protection solaire sur la terrasse de l'auberge communale de la Chaumière. N'ayant jamais trouvé une réponse favorable émanant de notre part, le gérant s'était « rabattu » sur une location de parasols.

Cette année, la commission a pu étudier une proposition se rapprochant de la protection solaire mise en place sur la terrasse du tea-room, sur la place de la Mairie. Cette proposition a plu à l'ensemble des commissaires et il a été décidé que, si le gérant de la Chaumière était prêt à participer financièrement à cette opération, ladite protection serait posée.

Monsieur Cressac étant d'accord avec cette proposition, et si vous l'êtes également, je vous remercie de bien vouloir accepter le crédit de Fr. 20'000.- qui vous est proposé ce soir.

Troinex, le 12 juin 2008

Dominique BERNARDET

Annexe 2

**RAPPORT DE LA COMMISSION « URBANISME ET ENVIRONNEMENT »
DU 28 MAI 2008**

Présents : M. Alain Forestier, Président
MM. Jean Berthet, Marc Botbol (remplaçant Mme Deshayes), Alexandre de Montmollin, Guy Lavorel et Joseph Menu
M. Jacques Magnenat, Maire
MM. Yves Meynard, Paul Buclin, Adjoint
M. Stéphane Riem, Secrétaire communal adjoint
M. Pascal de Lorenzi, technicien communal

Invités : Mme Henderson, bureau CITEC, M. Joliet, bureau CITEC

Excusée : Mme Annick Deshayes

Plan de circulation

Lors de cette séance le bureau CITEC a présenté les 2 variantes retenues (D et E) du plan de circulation communal.

Après leur présentation et les explications sur les conséquences en temps de parcours supplémentaire pour les habitants des différentes « poches d'habitations » de la commune, le bureau CITEC recommande la variante D. Les avantages de cette variante sont les aménagements qui répondent de manière satisfaisante à la mise en place d'une politique de circulation à plus long terme.

Il est signalé que l'OCM a donné un préavis favorable aux deux versions et qu'il existe la possibilité de demander la mise en place de mesures provisoires pour une période d'un an à titre d'essai puis de confirmer ou non cette décision.

Au vu des avantages et des inconvénients qui découlent de la mise en œuvre de ces variantes, les commissaires désirent un temps de réflexion supplémentaire afin de consulter leurs groupes respectifs avant de prendre une décision concernant le choix et l'éventuelle réalisation de l'une de ces deux variantes.

Motion du groupe socialiste « Pour la réalisation de logements à loyer abordable sur la parcelle des Saussac » : suite du dossier

M. Meynard effectue un rappel des trois scénarios envisageables concernant l'urbanisation de cette parcelle soit :

- Réalisation pour son propre compte par la commune,
- Mise à disposition du terrain à une coopérative sous forme de rente tout en gardant un droit de regard sur les entrées des coopérateurs,
- Mixité locatif et PPE.

Il est rappelé que la décision d'urbaniser cette parcelle avait été repoussée à la mise à disposition des équipements nécessaires pour recevoir les nouveaux habitants. La réalisation de la salle communale ayant été accepté, ce sujet peut être traité.

Après discussion, il ressort que le choix de la coopérative est écarté, les commissaires trouvant qu'il est dans l'intérêt des troinésiens que la commune continue à développer son parc immobilier tel qu'elle la pratiqué jusqu'à présent.

Au vue des conséquences financière découlant de la décision à prendre (réalisation avec ou sans PPE), la commission estime qu'il est du ressort de la commission des finances d'effectuer ce choix

La commission accepte à l'unanimité la décision de lancer une procédure sur cette parcelle, charge à la commission des finances de se prononcer sur les variantes.